

Compte-rendu Conseil Municipal ***Séance du 2 mars 2022***

- **Admission non-valeur service de l'eau**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que plusieurs factures d'eau sont restées impayées et qu'il y a lieu de les mettre en non-valeur étant donné que ces sommes ne pourront être recouvrées (dixit Trésor Public).

Il s'agit de :

- Année 2017 : VITRANI Stéphane : 109,79 €
- Année 2019 : DEBESQUE Rebecca : 1,00 €
- Année 2020 : MONDILLON Jean Paul : 0,01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à annuler ces créances pour un montant total de 110,80 €.

- **Admission non-valeur Commune**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que plusieurs factures sont restées en partie impayées et qu'il y a lieu de les mettre en non-valeur étant donné que ces sommes ne pourront être recouvrées.

Il s'agit de :

- Année 2018 : CUSSAC Franck : 2,14 €
- Année 2021 : CLAVEL Philippe : 0,88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à annuler ces créances pour un montant total de 3,02 €.

- **Loyer terrasse estivale Auberge « Le Couvige »**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération n°2021-045 en date du 10 novembre 2021 et conformément à la déclaration préalable approuvée le 28 décembre 2021 Monsieur GRAS Jérôme est autorisé à installer une terrasse bois d'environ 55 mètres carrés sur le domaine communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appeler un loyer à hauteur de 5 € le mètre carré par an.

- **Recrutement d'un agent contractuel**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient :

- De recruter 1 agent à temps non complet de 30/35^{ème} au SMIC pour une durée d'un an à compter du 10 mars 2022 jusqu'au 9 mars 2023 en contrat PEC en qualité d'employé communal polyvalent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat et l'ensemble des pièces relatives à ce contrat.

- **Tarifs location activité écotouristique à destination des Comités d'Entreprise**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs préférentiels de location de l'activité éco-tourisme de la Commune pour l'année 2022 pour les Comités d'entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

- Vélo électrique (2 heures) : 8 €
- Trottinette électrique (2 heures) : 14 €
- Rosalie 5 places (3 adultes + 2 enfants) 2 heures : 25 €

- **Vente de terrain GRAS Dylan et AMICO Mikaella**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle initialement numérotée D599 a été divisée en 5 parcelles numérotées D612, D613, D614, D615 et D616.

La parcelle D613 d'une superficie de 1201 m² sera vendue à Monsieur GRAS Dylan et Madame AMICO Mikaella selon les conditions prévues par la délibération n°2021-022 en date du 30 juin 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette vente.